

Le lundi 6 septembre deux mille vingt et un à vingt heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Vains, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier DEVILLE, Maire.

Présents et membres excusés et pouvoirs :

CARNET Jean Philippe	P	JUGAN Nathalie	P	SAVARY Chantal	P
DEBON Anthony	P	LECHARTIER Sébastien	P	STRUGALA Philippe	P
DEVILLE Olivier	P	LEMOINE Vincent	PVR SP	TETREL Guylène	P
DOUBLET Thierry	P	POULET Sandrine	P	THÉAULT Chantal	PVR OD
FAGUAIS François	P	RENOUF Pascal	P	TIMONNIER Gillian	A

**Secrétaire de séance** : Élu(e) conformément à l'article L.2121-15 du CGCT : Mme JUGAN Nathalie

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 14

Convocation : 31/08/2021 Affichage : 31/08/2021

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

### **1 Proposition de séance à huis clos**

#### **Délibération 20210906-01**

M. le Maire propose que, comme mentionné au préalable dans les convocations reçues par les membres du conseil municipal ainsi que dans l'affichage de la réunion du conseil municipal, la présente séance du conseil municipal se tienne à huis clos, compte tenu de la crise sanitaire et du nombre de places disponibles dans la salle du Conseil Municipal.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

**Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

### **2 Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 juillet 2021**

#### **Délibération 20210906-02**

Après s'être assuré que chaque conseiller ait bien reçu le procès-verbal, M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

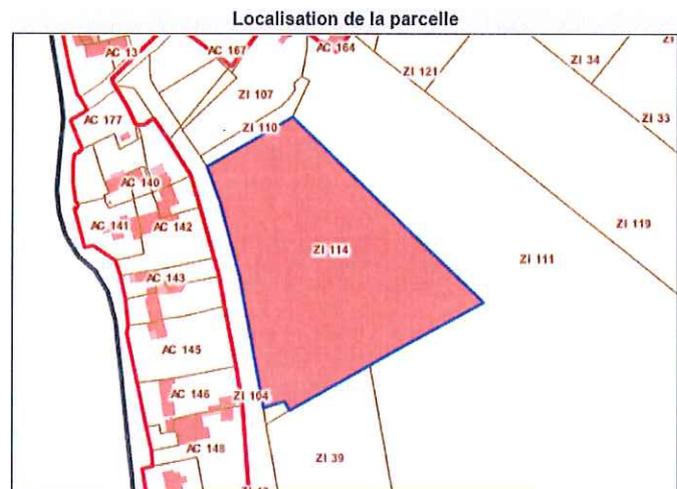
**Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**



### **3 Signature d'une convention de mise à disposition de terrain du Conservatoire du Littoral** **Délibération 20210906-03**

**Arrivée de M. Anthony DEBON à 20h45.**

M. le Maire rappelle la DIA 050 612 21 J0005 présentée au dernier Conseil Municipal du 05 juillet 2021. M. le Maire rappelle que le Conservatoire du littoral se rendra acquéreur de la parcelle. Il pourra la mettre à disposition de la commune pour les manifestations villageoises (une convention tripartite va être établie par le Conservatoire du Littoral).



M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention tripartite avec le Conservatoire du Littoral et de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

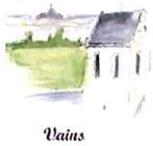
**POUR : 13    CONTRE : 0    ABSTENTION : 1    UNANIMITE : 0**

**Cette délibération mise aux voix est adoptée à la majorité.**

### **4 Projet d'aménagement du Grouin du Sud par le Conservatoire du Littoral : schéma d'intention**

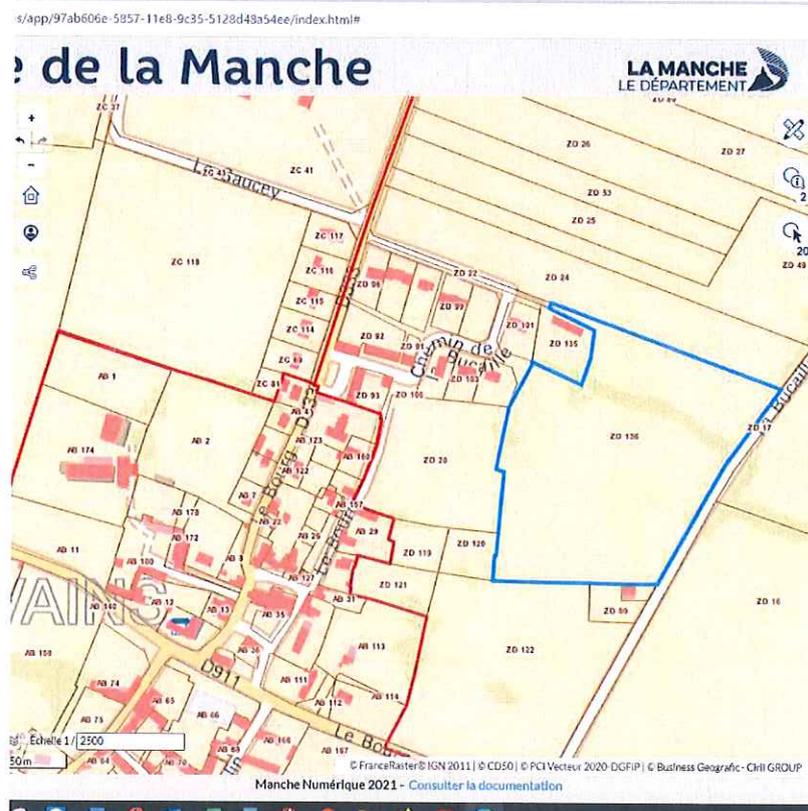
M. le Maire informe que ce point ne fait pas l'objet d'une délibération.

M. le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal le schéma d'intention de projet d'aménagement du Grouin du Sud porté par le Conservatoire du Littoral en association avec la commune de VAINS.



## 5 Proposition de rachat du terrain appartenant à la CAMSMN

M. le Maire informe que ce point ne fait pas l'objet d'une délibération.



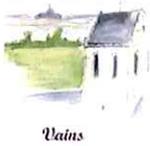
La parcelle cadastrée ZD 136 d'une superficie de 29 946 m<sup>2</sup> appartient actuellement à la CAMSMN (achetée par la CAMSMN pour le projet de camping qui n'a finalement pas abouti).

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'intérêt d'acquérir cette parcelle située derrière l'école communale, destinée à de futures constructions, dans le cadre du projet de constitution d'une réserve foncière.

## 6 Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2022 Délibération 20210906-04

Vu l'avis favorable du comptable,  
Considérant que cette nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local,  
Considérant que le référentiel M57, instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes),  
Considérant que ce référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires,  
Considérant qu'ainsi :

- En matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisation d'engagement lors de



l'adoption du budget, présentation du bilan de gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif,

- En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel),
- En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisation de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2% des dépenses réelles de chacune des sections,

Considérant qu'ensuite une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est envisagée au 1er janvier 2024,

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à mettre en place la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la Commune de VAINS, et de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

**Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

## **7 Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été destinataire de 16 nouvelles déclarations d'intention d'aliéner, dont 13 concernant le lotissement les Domaines, référencées :

**De : DIA 050 612 21 J0006**

**A : DIA 050 612 21 J0021**

La commune ne souhaite pas préempter et a transmis celles-ci à la communauté d'agglomération Mont Saint Michel Normandie.

## **8 Questions diverses**

- Point sur l'urbanisme :

Mme THEAULT, absente excusée à cette présente réunion du Conseil Municipal, a transmis à tous les membres du Conseil un bilan urbanisme depuis le dernier Conseil Municipal du 05/07/2021 qui fait état de 15 P.C, 2 P.A, 6 D.P et 11 C.U.

- Manifestations à venir :

12/09 : Journée Sel' A Baie à l'Ecomusée

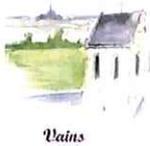
12/09 : Pique-nique au stade du Poulet organisé par le Comité des Fêtes

17-19/09 : Trail de l'Archange

18-19/09 : Cara Meuh Festival

24-25/09 : Green River Valley Festival

- Date du prochain Conseil Municipal d'octobre 2021 : lundi 04/10/2021
- Remerciements Amicale des Aînés : M. le Maire fait part de la carte postale du Jura reçue la semaine dernière de l'Amicale des Aînés et de leur remerciement pour la subvention accordée dans le cadre du séjour d'une semaine dans le Jura du 28/08 au 04/09/2021.



DEPARTEMENT DE LA MANCHE COMMUNE DE VAINS  
CONSEIL MUNICIPAL DU 06/09/2021  
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

Année 2021 – Page 351

Le Maire,

Olivier DEVILLE

- Remerciements ainés vainquais pour l'alternative au repas des ainés : Prestation de qualité au Relais Vainquais et à la Crêperie des Grèves.
- CLAV : remerciement pour la subvention communale + demande d'autorisation d'occupation de la salle de la Grange des Dîmes + salle des associations pour la saison 2021/2022 + présentation des activités pour la saison 2021/2022.
- Pot de départ en retraite Raymond BONNARD-GAUCHER : fixé au mardi 30/11/2021 à 18h30
- Lot n°10 de la résidence Les Domaines : M. le Maire informe du renoncement du candidat positionné sur le lot n°10 de la résidence Les Domaines, par courriel, en date du 03/09/2021.
- Bâche résidence Les Domaines : M. le Maire remercie M. STRUGALA et le mari de Mme SAVARY pour l'aide importante apportée aux agents communaux dans la mise en place de la bâche et de la clôture à la résidence les Domaines.
- Travaux de curage et débardage : M. le Maire remercie M. FAGUAIS et M. DEBON pour leur disponibilité la dernière semaine d'août 2021 lors des travaux de curage et débardage sur la commune, à l'occasion desquels chacun a passé 2 jours avec un tracteur et une remorque pour évacuer les déblais.
- Travaux de voirie 2021 terminés (impasse de la Closlière, rue Tangouse et route du Bourbillon).
- Sanitaires Saint-Léonard : Mme POULET informe que la mise à disposition depuis le 26/07/2021 sur le parking des traversées de sanitaires est appréciée. Des affiches ont été installées pour inciter au respect des lieux (qui restent propres) et pour faire savoir que ce service est financé pour moitié par la Commune de VAINS et pour l'autre moitié par la Communauté d'agglomération. La location prendra fin le 19/10/2021. Le coût pour la Commune de VAINS s'élève à 755.51 € TTC.
- Forum des associations vendredi 03/09/2021 : Mme POULET remercie les associatifs présents ainsi que les membres du Conseil Municipal qui ont distribué l'information aux administrés. Elle remercie M. STRUGALA et M. LECHARTIER pour leur présence au Forum. Le Forum a notamment permis de renseigner plusieurs nouveaux arrivants à VAINS et d'enregistrer quelques inscriptions.
- Panneaux de signalisation temporaire : Alors que la Commune envisageait d'en acquérir, Mme POULET informe qu'un stock de panneaux de signalisation temporaire a été livré ce jour en mairie, en provenance du commissariat de police de Granville où il n'était plus utilisé. Ce stock viendra compléter celui existant sur la commune de VAINS.
- Réunion CCAS à organiser : Mme POULET informe que 2 logements (T4) au Guet Nid vont se libérer mi-octobre 2021. Une réunion CCAS est à prévoir pour la proposition de candidats.

La présente séance est levée à 23H00 et contient 4 délibérations numérotées 20210906-01 à 20210906-04.



Fait à Vains, le 15/09/2021

Le Maire

Olivier DEVILLE

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Fait et délibéré à Vains, les jours mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et affichage en mairie.*